



Véhicule vice caché et précisions sur la chose

Par Visiteur

Bonjour

J'ai acheté a un particulier , un véhicule bmw m3 de 2002 avec 46000 km ,le 8/01/2011, j'ai roulé 2000km avec ce véhicule , et une avarie grave moteur s'est produite , de l'eau passe dans un piston , donc ce qui m'amène a faire démonter le moteur etc...ce qui prévoit une facture très élevée, puis-je me retourner contre le vendeur pour vice caché et que les frais soient au moins partagés ?

Merci

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Est ce que vous avez fait réaliser une expertise permettant d'établir que cette panne est due à autre chose que l'usure du véhicule?

Avez vous déjà fait réaliser les réparations?

Cordialement

Par Visiteur

Non je n'ai pas fait faire les réparations , je dois amener le vehicule chez bmw cet après midi.

Mais un véhicule de 48000 km ne doit pas avoir ce genre de panne , mais ce n'est que mon avis...Je n'ai pas fait passer d'expert pour l'instant

Par Visiteur

Monsieur

Avant de faire faire les réparations, faites appel à un expert et ce à vos frais pour faire établir l'origine de la panne.

Si cette dernière est bien due à un vice caché dans ce cas, vous pourrez tenter une action contre le vendeur.

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir

je contacte l'expert demain , mais si le vendeur est dans son tort et non solvable ?

Par Visiteur

Monsieur

Qu'entendez vous par non solvable?

Il y a toujours des biens susceptibles d'être vendu pour recouvrir la dette et si vraiment il est non solvable dans ce cas permettez moi l'expression "on ne peut pas tondre un oeuf".

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour

Bon finalement je laisse tomber l'affaire , je vais en avoir pour peut etre pour 6 mois et je ne sais pas si je vais y gagner grand chose..une fois payé l'expert , voir l'avocat plus la perte de temps etc..

Mais merci pour vos conseils

Cordialement

Par Visiteur

Monsieur

Je suis sincèrement navrée pour vous.

Merci de nous avoir accordé votre confiance.

Bien cordialement